

Information aux membres

Le Conseil fédéral décide de mesures d'assouplissement en faveur de l'économie carnée également

Aujourd'hui le Conseil fédéral a pris des mesures afin d'alléger les divergences actuelles sur le marché de la viande entre le commerce de détail et le canal de l'hôtellerie-restauration. L'objectif est d'assurer ainsi la sécurité de l'approvisionnement en viande également dans notre pays et par la même occasion de garantir les places de travail dans les secteurs touchés.

On le sait, la crise liée au coronavirus et la fermeture des restaurants qu'elle a provoquée entraîne de fortes répercussions sur le comportement des consommateurs, et donc sur les marchés agricoles. D'une part les ventes de viande ont parfois considérablement augmenté dans le commerce de détail depuis le début de la crise, même dans le respect strict des règles de distanciation et d'hygiène, en particulier dans les boucheries-charcuteries artisanales, ce qui est certainement aussi à mettre en lien avec l'interruption du tourisme d'achat et l'intérêt pour la production locale. D'un autre côté l'écoulement dans le canal des ventes en-gros ou celui de l'hôtellerie-restauration s'est effondré. Une adaptation à brève échéance de la production de viande n'est pas possible alors que le rapport naturel des différents morceaux dans une carcasse limite considérablement la flexibilité. Pour la viande de veau, de cabri, ainsi que les pièces nobles de bœuf cela provoque actuellement d'importants reculs sur le marché vu que ces sortes de viande, principalement demandées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, s'écoulent nettement moins bien dans le commerce de détail, ou alors seulement avec des rabais correspondants.

Le Conseil fédéral a donc décidé aujourd'hui de **financer un crédit supplémentaire de 3 mio. francs pour des campagnes de stockage** de la viande des catégories ci-dessus afin de contribuer ainsi à la stabilisation du marché. Le but est d'apporter un soutien aussi bien à la production agricole qu'aux entreprises d'abattage en garantissant de la sorte une meilleure sécurité de l'approvisionnement ainsi que, de manière ciblée, le maintien des postes de travail dans ces secteurs.

En parallèle les possibilités d'importation visant à garantir l'approvisionnement de la population seront assouplies pour pouvoir réagir rapidement en cas de difficultés. Par ailleurs, en guise d'allègement supplémentaire, il est prévu de prolonger les délais de paiement. De plus certaines dispositions concernant le contrôle de denrées importées seront provisoirement assouplies. Ceci contribuera à assurer l'approvisionnement sans apporter des obstacles administratifs supplémentaire concernant la déclaration.

Avec les mesures ci-dessus le Conseil fédéral répond sans délai aux demandes qui avaient été soumises par Proviande en vue de stabiliser le marché de la viande ainsi que par l'UPS en relation avec les différentes orientations des morceaux vendus dans les canaux du commerce de détail ou de l'hôtellerie-restauration.

Des informations supplémentaires sont disponibles sous :

<https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-78647.html>

Décharge

Cette information aux membres est donnée à des fins d'information exclusivement. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil correspondantes des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles.